



Comité de Quartier Légugnon

Compte-rendu de la réunion du 11 mars 2025

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Françoise STIOPHANE : Éluée référente

Stéphane LARTIGUE : Élu référent

Maïté POTIN : Correspondante du quartier

Marie-Lyse BISTUÉ : adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Flora LAPERNE : Conseillère municipale

Dominique PERICOU : Porteur du projet participatif

Adresses mails : f-stiophane@oloron-ste-marie.fr
 s-lartigue@oloron-ste-marie.fr
 ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : 22 personnes

Ordre du jour :

- 1) Sécurité routière
- 2) Éclairage public
- 3) Observations, informations et suggestions diverses

1) Sécurité routière

Maïté POTIN ouvre la séance en informant le comité de quartier que la borne implantée rue Jacques Brel est définitivement supprimée, du fait de sa dangerosité.

Dans un premier temps supprimée par sécurité lorsque la rue servait de déviation suite aux travaux du réseau de chaleur, elle avait ensuite été remise.

Après plusieurs échanges avec les Services Techniques et le nouvel adjoint à la Police Municipale, Maïté POTIN a obtenu la suppression de ce dispositif.

La parole est ensuite donnée à Dominique PERICOU, porteur du projet participatif, qui revient sur les dispositifs sécuritaires prévus.

- Au niveau du carrefour du chemin Paralé et du chemin de Légugnon, le panneau « cédez le passage » est conservé. En face du futur « cédez le passage », un miroir est demandé afin d'avoir une visibilité sur les véhicules montant le chemin de Paralé depuis l'Avenue de Légugnon.

Réponse : Un miroir va être commandé par les Services Techniques.

- Création de cinq passages pour piétons : impasse Claude Debussy, rue du Cambeilhau, rue Jacques Brel, rue du Mail Arrouy et rue des Trois Mousquetaires.

La quantité de ces derniers doit être revue à la baisse – tous ne sont pas utiles. En revanche, il conviendrait de refaire les peintures au sol 30km/h et les bandes blanches des STOP.

Réponse : Une intervention va être planifiée dans les semaines à venir.

Les peintures au sol ont été refaites.

- Création de 4 places de parking au 200 Avenue de Légugnon (2 avant et 2 après l'habitation).

Réponse : L'intervention est planifiée pour octobre.

- Création de 2 places de parking à partir du 10 rue Paul Malherbe jusqu'au carrefour Avenue de Légugnon.

Réponse : L'intervention est planifiée pour octobre.

- Sur l'Avenue du 14 juillet, à partir du n°28 jusqu'à l'ancienne école primaire de Légugnon, les habitants du quartier demandent une réfection complète de la chaussée et des trottoirs. Les balises flottantes délimitant les places de parking sur cette Avenue devront être transformées **en balisage définitif après les travaux de voirie**. Les trottoirs de la rue Jacques Brel nécessitent aussi une réfection.

La mairie propose la réalisation d'un goudronnage pour ce printemps, du « provisoire » qui risque de durer très longtemps. **Les habitants demandent une réfection complète de la voirie et des trottoirs empruntés chaque jour par les enfants de la Calendreta, de l'Association O 4 Vents et des résidents handicapés de l'ADAPEI, avec un traitement en enrobé.**

Réponse : Les Services Techniques sont intervenus.

Sur cet axe, il est également demandé de refaire un comptage des véhicules/jour.

Réponse : Va être planifié pour octobre.

- De la ferme LACAU à la ferme LEES, sur 200 mètres, le chemin de la Naü est dégradé. Effectivement, depuis la fermeture de ce chemin, toute la circulation vers la station d'épuration est déviée vers les fermes LEES et LACAU (l'arrêté est-il toujours en vigueur ?). Le revêtement de cette portion est à refaire.

Réponse : Pas de revêtement prévu. Les ornières et les nids de poule seront rebouchés.

- De nombreuses bouches d'égout sont à reprendre suite à la mise en place d'un nouveau bitume

en 2023, qui a surélevé la route (rue du Château Abbatial, rue Paul Malherbe et chemin de la Naü). Des plaques du tout à l'égout ne sont pas à niveau ou pratiquement recouvertes par le nouveau revêtement, ce qui génère des bruits pour les riverains aux passages des véhicules et des poids-lourds.

Réponse : Les interventions sont en cours.

Les dispositifs provisoires installés sur le chemin de Légugnon et sur l'Avenue de Légugnon doivent devenir pérennes, et la signalisation doit être fixée.

Réponse : Ils seront fixés définitivement dans les semaines à venir.

2) Éclairage public

La demande de mise en place d'un éclairage à détecteur de mouvement sur l'ensemble du quartier de Légugnon est toujours d'actualité pour les résidents.

Réponse : Cette demande est à l'étude par les Services Techniques.

Depuis Noël, la zone Lanneretonne n'a plus d'éclairage à partir de 19h. Ce lieu est géré par la CCHB (Communauté de Communes du Haut-Béarn). Peut-on connaître les raisons de cette extinction à 19h, alors même que les commerces au sein de la zone sont ouverts au-delà de cet horaire.

Réponse : L'arrêté municipal a été modifié afin de mettre les ZAE Lanneretonne et Légugnon sur les mêmes horaires que ceux du reste des lotissements périphériques.

La CCHB a demandé à TE64 de le mettre en place. La ZAE sera donc normalement éclairée jusqu'à 1h du matin, puis de nouveau à partir de 5h30.

- Demande d'éclairage permanent à partir du garage Pestana jusqu'à l'entrée d'Oloron, vers la route de Bayonne. La réponse négative de la mairie n'est pas satisfaisante pour les riverains. Ces derniers vont mener une action collective qui sera rendue publique.

3) Observations, informations et suggestions diverses

- Demande de création d'un « arrêt minute » pour la navette à hauteur de l'ancienne école de Légugnon (centre de loisirs O 4 vents, ADAPEI). Une réponse négative avait été apportée en 2023. Depuis, la question n'a pas été reposée.

Réponse : La question de la création d'un nouvel arrêt navette est en cours de réflexion. Une rencontre entre les services de la Ville, de la CCHB et la Directrice de l'ADAPEI a eu lieu le lundi 22 septembre à ce sujet. Le comité de quartier sera informé de la suite donnée.

- Du 5 au 11 rue du Cambeilhou, les 4 tilleuls sont à élaguer : les quantités de fleurs et de feuilles mortes encombrant les gouttières du voisinage ainsi que les regards du réseau d'eaux pluviales. À ce jour, ces derniers sont partiellement bouchés et il est urgent de réaliser leur curage.

Réponse : Une réduction des branches sera faite. Cependant, le problème persistera car un abattage n'est pas prévu. Les arbres sont en bon état sanitaire. Pour la partie curage, une demande d'intervention est lancée auprès du service assainissement.

- Un bouleau mort serait à sécuriser face au 24 de la rue du Cambeilhou, sur un passage herbeux.

Réponse : La responsable du service aménagement s'est rendue sur place et a constaté qu'il n'y avait aucun arbre mort à cet emplacement.

- Sur le trottoir, entre le portillon donnant accès à l'aire de jeux des enfants (ancienne école de Légugnon) et le portail de l'Association O 4 vents, présence d'un trou dangereux.

Réponse : Les Services Techniques ont effectué les réparations.

- Sur le chemin de Paralé, au niveau du CODDA, 2 trous sont également dangereux pour les piétons.

Réponse : Les Services Techniques ont effectué les réparations.

- Un habitant indique que le triangle des Angles (aire de pique-nique) est très sale.

Réponse : L'aire de pique-nique a été nettoyée.

Avant d'entreprendre ces travaux, un rendez-vous avec les correspondants du quartier, M. Nicolas MALEIG, adjoint à la sécurité, et M. Philippe MENDY, responsable voirie, est impératif afin d'éviter les malentendus.

Petit rappel : les habitants (propriétaires ou locataires) ont l'obligation d'entretenir les trottoirs (herbes, ect.) et les haies qui ne doivent pas déborder sur le domaine public.

Sentier Lacau en rive du gave, entre le lavoir et la station d'épuration : un petit escalier avec rampe a été mis en place et le débroussaillage est fait. L'équipe va implanter un panneau pour signaler qu'il s'agit d'une propriété privée avec passage autorisé sous la responsabilité de chacun.

Suite aux difficultés récurrentes de connexion au réseau téléphonique et à la 4G, les habitants du quartier (très nombreux) sont invités à faire une réclamation à l'adresse suivante : jalerte.arcep.fr
Afin d'être plus efficace, vous pouvez communiquer cette adresse à vos voisins et faire la déclaration sous 2 semaines.

Budget participatif : Le Directeur Adjoint des Services Techniques confirme la livraison du mobilier fin mars, des panneaux et fléchage fin avril. La pose et la réalisation des cheminements piétons devraient être effectives pour le 15 mai.

Samedi 24 mai, à 10h : réunion autour du lavoir, avec démonstration de lavage de laine réalisée par Daniel RUIZ, suivie d'une auberge espagnole sur place. Cette date sera confirmée quelques jours avant, en fonction de la météo du jour et de la disponibilité des intervenants.

Pour les prochaines vacances scolaires, le comité de quartier souhaite organiser un atelier jeune : réalisation de nichoirs, nettoyage de trottoirs chez les personnes âgées, autres... Activités à définir avec les services compétents.

La séance est levée à 22h.

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu le mardi 18 novembre 2025 à 20h30 dans les locaux de l'Association O'QUATRE VENTS (école de Légugnon).